



Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 20 mars 2026

Procès-verbal / RAPPORT

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Chevannes (Yonne) est convoqué en séance ordinaire et dans le lieu ordinaire de ses séances par Monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire sortant ; sous la présidence du doyen d'âge, pour l'élection du maire, de Monsieur Gérard VIARD ; puis à partir de l'élection du Maire, par Monsieur Fabrice BOURGEOIS, Maire.

Présents : BOURGEOIS Fabrice, POUDEROUX BILLON Delphine, LEDROIT Thierry, TURPIN Fanny, CHAMBENOIT Dominique, GERHARDT Camille, PINNA Bruno, MEUNIER Bernadette, MÉRAT Dany, HURIÉ Sylvie, LELIEVRE Yoann, CHÂTEAU Nicole, SABATIER Joël, GROS Sylvie, CATUSSE Didier, SOULIER Louis-Joseph, MORGAND Frédérique, VIARD Gérard et DAULNY Corinne.

Absents excusés et représentés :

Absent excusé :

Absent :

NOMBRE DES MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents lors du vote	Ayant pris part au vote
19	19	19	19

Secrétaire de séance : Sylvie GROS

Installation du Conseil Municipal suite à l'élection du 15 mars 2026

- 1- Élection du Maire
- 2- Détermination du nombre d'adjoints
- 3- Élection des Adjoints
- 4- Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire, Dominique CHAMBENOIT, propose de débiter le conseil.

Lecture d'une allocution par Monsieur Dominique CHAMBENOIT.

Madame et Messieurs les adjoints,

Mesdames et Messieurs anciens et nouveaux élus,

Voici l'heure tant attendue de tourner la page en ma qualité de Maire.

Pour clôturer cette longue histoire, j'ai cherché un mot, « le » mot qui caractérise le mieux ce mandat. Plusieurs mots me sont venus à l'esprit : engagement, investissement, travail, responsabilité, inquiétude, loyauté, service public.

Mais, celui qui au final caractérisent le mieux ce mandat et notamment celui du Maire en sont les mots : plaisir et enthousiasme.

Malgré les responsabilités, chaque jour je suis venu en mairie avec plaisir, j'ai assisté aux multiples réunions avec passion. Et c'est une grande chance je l'admet. Je te souhaite, Fabrice, ainsi qu'avec tes conseillers de prendre autant de contentement que moi dans l'exercice de tes nouvelles fonctions.

Plaisir et enthousiasme sont indispensables à la réussite de la mission, des ingrédients doux qui fait largement oublier l'amertume des inévitables difficultés.

J'ai découvert beaucoup de choses, j'ai souvent été surpris, parfois déçu, j'ai souvent été parfois agacé, mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience fu impressionnante et d'une incroyable richesse.

L'engagement d'un élu et a priori d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie.

Dans les petites villes, plus qu'ailleurs être maire c'est être disponible tout le temps et pour tous, pour un arbre tombé, pour un chien qui vagabonde pour une crise sanitaire.

Je ne peux évidemment pas clôturer ce mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble des élus du conseil municipal. Merci à vous tous pour votre soutien, votre participation active vos éclairages, votre engagement. Merci également à l'ensemble des agents qui ont œuvré avec professionnalisme et un réel sens du service public.

Un merci particulier à Peggy, la Secrétaire Générale.

Merci à vous toutes et tous et courage et réussite pour les années à venir.

Monsieur CHAMBENOIT passe la présidence de séance au doyen d'âge, Monsieur Gérard VIARD.

Présidence de séance : Monsieur Gérard VIARD ouvre la séance. ① Il appelle un à un, les conseillers municipaux, ② donne lecture du résultat constaté au procès-verbal de l'élection du 15 mars 2026 et ③ les déclare installés dans leurs fonctions.

- **① Appel des conseillers municipaux :**

BOURGEOIS Fabrice, POUDEROUX BILLON Delphine, LEDROIT Thierry, TURPIN Fanny, CHAMBENOIT Dominique, GERHARDT Camille, PINNA Bruno, MEUNIER Bernadette, MÉRAT Dany, HURIÉ Sylvie, LELIEVRE Yoann, CHÂTEAU Nicole, SABATIER Joël, GROS Sylvie, CATUSSE Didier, SOULIER Louis-Joseph, MORGAND Frédérique, VIARD Gérard et DAULNY Corinne.

Il est précisé que les conseillers municipaux suivants ont démissionné depuis la convocation du 16 mars 2026 : Didier ABEL-COINDOZ, Anna CONTANT, Hervé BERGOUGNOUX, Isabelle RENOUF, Anaïs ROBILLARD, Francis CHAMBORAND, Arnaud STIRN, Virginie PANGAULT, Armelle LE SCANVE et Arnaud SALIGOT.

- **② Résultat constaté dans le PV :**

Nombre d'électeurs inscrits : 1 781

Nombre d'absentions : 712

Nombre de votants : 1 069

Nombre de blancs : 33

Nombre de nuls : 11

Suffrages exprimés : 1 025

Dont 432 pour M. Didier ABEL-COINDOZ, une énergie nouvelle pour Chevannes
Et 593 pour M. Fabrice BOURGEOIS, l'expérience pour construire l'avenir.

Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvie GROS

1 Élection du Maire

Monsieur VIARD, le président de séance rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est constitué le bureau de vote composé de 2 assesseurs :

- Sylvie HURIÉ
- Yoann LELIÈVRE

Le président, Monsieur VIARD enregistre les candidatures au poste de Maire.

Il enregistre la candidature :

- Fabrice BOURGEOIS

Et fait procéder au déroulement du vote. *Le président précise qu'il faut indiquer sur le bulletin le NOM et Prénom du candidat.*

Les assesseurs distribuent le matériel de vote (*un bulletin blanc + une enveloppe de couleur kraft*).

Les assesseurs passent devant chaque conseiller municipal qui dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Feuille de proclamation résultats MAIRE pour lecture par le président, Monsieur VIARD.

Après dépouillement, le Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Le Président (doyen d'âge) Monsieur VIARD : Monsieur Fabrice BOURGEOIS ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération n°2026-5.1.1-009 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 23/03/2026

Monsieur Dominique CHAMBENOIT lui remet l'écharpe tricolore qu'il revêt et prononce.

Cher Fabrice, tu prends la relève avec cette équipe. Ce ne sont pas les clés de la ville que je te remets mais l'écharpe tricolore. Tu verras parfois elle brille de tous ses feux, elle illumine et peut même aveugler, parfois elle pèse bien lourd. Mais tu verras on s'y attache sincèrement. Je te souhaite de réaliser le meilleur pour Chevannes et ses habitants, je te souhaite de te réaliser et comme j'en ai pris l'habitude, je finirai par cette phrase qui résume si bien selon moi la mission de Maire.

« Il faut savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire ». Merci

Le Maire, Monsieur Fabrice BOURGEOIS prononce une allocution.

C'est avec émotion et responsabilité que j'endosse aujourd'hui la responsabilité de Maire de Chevannes.

Merci aux 593 électeurs qui ont accordé par leur vote, leur confiance envers l'équipe « L'Expérience pour construire l'Avenir ».

Cette équipe a mené une campagne respectueuse, et est animée par le souci de l'intérêt général, sans étiquette politique mais avec une diversité d'opinions pour enrichir chaque réflexion.

Je suis très fier et sincèrement honoré de vous avoir avec moi, et j'inclus nos 4 colistiers et colistières qui ne siègent pas (Christian Bayet, Eva Delagneau, Marie Gauthier et Jordan Guillermin).

Merci aussi à toutes celles et ceux qui nous ont aidés, soutenus, accompagnés et encouragés durant ces élections. Votre soutien a été précieux.

Le pluralisme étant le fondement de la démocratie, nous accueillons au sein du Conseil Municipal quatre représentants de la liste « Une énergie nouvelle pour Chevannes » : Monsieur Soulier, Madame Morgand, Monsieur Viard et Madame Daulny à qui je souhaite la bienvenue.

Nous serons les élus de toutes et de tous dans un esprit de respect, d'écoute et d'honnêteté.

J'ai accompli 2 mandats en tant qu'adjoint en charge des finances et du budget, dans un contexte difficile (remboursement de la dette publique, Covid, crise énergétique et inflation).

Je remercie les 2 Maires qui m'ont permis d'exercer cette fonction : Jacques Chanard et Dominique Chambenoit. Deux personnalités différentes dont j'ai beaucoup appris.

Ma plus grande fierté sur ces deux mandatures est d'avoir été toujours intègre, envers non pas uniquement ces 2 édiles, mais devant tous les conseillers municipaux. J'ai eu leur confiance durant ces deux mandatures et je m'en suis montré digne.

Aujourd'hui, les chevannaises et chevannais nous ont confié la destinée du bien commun pour les années à venir.

Soyons à la hauteur dans les projets que nous mènerons.

Soyons à la hauteur dans la qualité et la tenue de nos débats.

Merci. Le Maire, Fabrice BOURGEOIS

Le maire, Fabrice BOURGEOIS donne la parole à Monsieur Gérard VIARD qui fait une allocution :

Monsieur le Maire, dimanche dernier les chevannais et les chevannaises ont décidés de vous confier, à vous et votre équipe, la gestion de notre commune et le présent conseil municipal vient de le confirmer en vous proclamant premier magistrat de la commune et je vous en félicite.

J'enregistre très positivement votre souhait de voir travailler ensemble toute l'équipe municipale issue des 2 listes qui se proposaient aux chevannaises et chevannais.

Toutefois nous ne saurons oublier que plus de 4 chevannais sur 10 nous ont fait confiance et cela nous engage et nous oblige évidemment.

Nous serons donc, au cours de votre mandat, respectueux de notre engagement envers ces électeurs qui nous ont accordé leur faveur, une opposition vigilante, sans pour autant être hostile au compromis et donc aussi constructive que possible.

Ainsi, chaque fois que vos propositions ou projets iront dans le sens du programme que nous avons porté et défendu, vous nous trouverez à vos côtés.

Au cas contraire, vous nous trouverez alors en opposition mais toujours force de proposition, défenseurs que nous sommes de nos convictions.

Je suis persuadé que vous comprendrez l'état d'esprit qui nous anime.

Chevannes a choisi une majorité mais elle mérite une opposition respectée et entendue.

Les chevannaises et les chevannais, j'en suis sûr, y aspire.

A vous d'en être le garant. Gérard VIARD, Conseiller Municipal.

Présidence de séance : le nouveau maire élu

2 Détermination du nombre d'adjoints

En application du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipale détermine le nombre d'adjoint sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif global du conseil municipal.

Considérant que le Conseil Municipal compte 19 membres

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Soit à Chevannes $19 \times 30\% = 5.7$, soit 5 adjoints

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de ses adjoints à 5.

Le conseil DÉCIDE à 15 voix POUR, 4 voix CONTRE (Louis-Joseph SOULIER, Frédérique MORGAND, Gérard VIARD et Corinne DAULNY)

De FIXER le nombre d'adjoints à 5 (cinq).

Délibération n°2026-5.1.2-010 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 23/03/2026

3 Élection des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit en outre être strictement paritaire, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les assesseurs distribuent le matériel de vote (*un bulletin de liste + un bulletin blanc + une enveloppe de couleur bleu*).

Après avoir laissé passer un délai de 5 minutes, le temps nécessaire pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoints, il est enregistré la liste suivante.

Tête de liste portée par Madame Delphine POUDEROUX BILLON comportant les conseillers municipaux suivants :

- Delphine POUDEROUX BILLON
- Thierry LEDROIT
- Fanny TURPIN
- Dominique CHAMBENOIT
- Camille GERHARDT

Les assesseurs distribuent le matériel de vote (*un bulletin de liste + un bulletin blanc + une enveloppe de couleur bleu*)

Monsieur le Maire fait procéder au déroulement du vote.

Les assesseurs passent devant chaque conseiller municipal qui dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Feuille de proclamation résultats ADJOINTS pour lecture par Monsieur le Maire.

Après dépouillement, le Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Proclamation des résultats : lecture par Monsieur le maire

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste portée par Madame POUDEROUX BILLON, à savoir :

1^{ère} adjointe : Delphine POUDEROUX BILLON

2^{ème} adjoint : Thierry LEDROIT

3^{ème} adjointe : Fanny TURPIN

4^{ème} adjoint : Dominique CHAMBENOIT

5^{ème} adjointe : Camille GERHARDT

Délibération n°2026-5.1.1-011 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 23/03/2026

Établissement du tableau du conseil municipal.

DÉPARTEMENT

YONNE

COMMUNE :

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT

AUXERRE

CHEVANNES

EPCI à fiscalité propre :

Communauté d'Agglomération
de l'Auxerrois (CAA)

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal
19

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communaux résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communal
1	Maire	M.	BOURGEOIS Fabrice	06/04/1975	20/03/2026	15	OUI
2	Premier adjoint	Mme	POUDEROUX BILLON Delphine	23/08/1984	20/03/2026	15	
3	Deuxième adjoint	M.	LEDROIT Thierry	20/09/1955	20/03/2026	15	
4	Troisième adjoint	Mme	TURPIN Fanny	31/08/1978	20/03/2026	15	
5	Quatrième adjoint	M.	CHAMBENOIT Dominique	30/04/1951	20/03/2026	15	
6	Cinquième adjoint	Mme	GERHARDT Camille	25/05/1982	20/03/2026	15	
7	Conseiller municipal	Mme	CHÂTEAU Nicole	08/11/1950	15/03/2026	593	
8	Conseiller municipal	Mme	MEUNIER Bernadette	28/03/1954	15/03/2026	593	
9	Conseiller municipal	Mme	HURIÉ Sylvie	01/04/1958	15/03/2026	593	
10	Conseiller municipal	M.	PINNA Bruno	05/09/1959	15/03/2026	593	
11	Conseiller municipal	M.	CATUSSE Didier	13/11/1960	15/03/2026	593	
12	Conseiller municipal	M.	MÉRAT Dany	09/08/1961	15/03/2026	593	
13	Conseiller municipal	M.	SABATIER Joël	16/01/1963	15/03/2026	593	
14	Conseiller municipal	Mme	GROS Sylvie	12/03/1964	15/03/2026	593	
15	Conseiller municipal	M.	LELIÈVRE Yoann	07/08/1979	15/03/2026	593	
16	Conseiller municipal	M.	VIARD Gérard	04/03/1949	15/03/2026	432	
17	Conseiller municipal	Mme	DAULNY Corinne	28/03/1971	15/03/2026	432	
18	Conseiller municipal	Mme	MORGAND Frédérique	02/04/1973	15/03/2026	432	
19	Conseiller municipal	M.	SOULIER Louis-Joseph	30/08/1967	15/03/2026	432	

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire, Monsieur Fabrice BOURGEOIS
A Chevannes, le 20 mars 2026

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



4 Lecture de la charte de l' élu local

Selon l' article L 2121-7 du Code Générale des Collectivité Territoriales, lors de la première réunion du conseil municipal, suite à l' élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu mentionnée à l' article L 1111-12 du CGCT.

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu et distribue également certains articles du CGCT.

Délibération n°2026-5.1.2-012 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 23/03/2026

Questions et informations diverses

- Feuille aux conseillers municipaux d' adresse de transmission des convocations du conseil municipal et autres réunions

L' ordre du jour épuisé, le maire clos la séance.

La séance est levée à 19h45

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°26-009**
Election du Maire
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4
- **Délibération n°26-010**
Détermination du nombre d' adjoints
Pour : 15 Contre : 4 Abstention : -
- **Délibération n°26-011**
Election des adjoints
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4
- **Délibération n°26-012**
Lecture de la charte de l' élu local
L' ensemble du conseil municipal prend acte de la lecture et des documents annexés.

Conformément aux textes en vigueur, le procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026 sera affiché après son approbation lors du conseil municipal suivant. Le registre des délibérations est consultable à la Mairie.

Affiché le 23 mars 2026

Le Maire,
Fabrice BOURGEOIS

La secrétaire de séance,
Sylvie GROS